

## Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 28 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du douze février deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 10

Nombre de Présents : 07

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marie-Christine Langrené

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Warwick Wilkins, Guillaume Landa

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 03

Absent(es) excusé(es) : Mme Sophie Laurent, Patricia Simon, Florent Gignon.

Secrétaire de séance : Warwick Wilkins

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2019 et du 28 janvier 2020.

### DÉLIBÉRATION N°04 /2020

#### CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal, unanime, décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Fleury Hervé, Receveur Municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires, pour l'année 2019

### DÉLIBÉRATION N°05/2020

#### COMPTE DE GESTION 2019 - EAU

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2019 fourni par Monsieur le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2019 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime valide le compte de gestion 2019 du Service de Distribution d'eau potable et d'Assainissement, de Monsieur le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.

### DÉLIBÉRATION N°06/2020

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - EAU

Ce dernier présente :

- ✓ **Pour la section de fonctionnement**
- Recettes : 1 895.56€
- Dépenses : 3 766.97€

Soit un déficit de fonctionnement de 1 871.41€ pour l'année 2019

- ✓ **Pour la section d'investissement**
- Recettes : - €
- Dépenses : - €
- Restes à réaliser : - €

Soit un résultat néant en investissement pour l'année 2019

Soit un déficit de clôture pour l'année 2019 de 1 871.41€, auquel il faut ajouter le résultat reporté 2018 de +28 243.57€ en fonctionnement et 25 171.75€ en investissement. Soit un excédent de clôture global de 51 543.91€.

Monsieur le Maire laisse la parole à Marie-Christine Langrené doyenne d'âge afin de soumettre au vote le compte administratif 2019.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte le compte administratif 2019 du service de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi établi.

### DÉLIBÉRATION N°07/2020

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2020 - EAU

Le conseil municipal, unanime

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2019 :

##### Section fonctionnement :

Pour l'année 2019, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 26 372.16 €, soit :

Excédent de l'année 2018 : 28 243.57 €

Déficit de l'année 2019 : -1 871.41 €

26 372.16 €

##### Section d'investissement :

Pour l'année 2019, la section d'investissement dégage un résultat de clôture global excédentaire de 25 171.75€, soit :

Excédent de l'année 2018 : 25 171.75 €

Excédent de l'année 2019 : 0 €

25 171.75 €

Restes à réaliser 2019 : - €

Décide, de reprendre en report à nouveau, comptes :

- R002 (section fonctionnement) la somme de ... 26 372.16 €
- R001 (section investissement) la somme de .... 25 171.75 €
- R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : - €

**DÉLIBÉRATION N°08/2020**  
**COMPTE DE GESTION 2019 - COMMUNE**

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2019 fourni par Monsieur le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2019 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime valide le compte de gestion 2019 du budget communal, de Monsieur le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.

**DÉLIBÉRATION N°09/2020**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE**

Ce dernier présente :

- ✓ **Pour la section de fonctionnement**
- Recettes : 197 375 027 €
- Dépenses : 135 209.32 €

Soit un excédent de fonctionnement de 62 165.95 €, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2018 de 614 021.75 €, soit un excédent de clôture global de fonctionnement pour l'année 2019 de 676 187.70 €.

- ✓ **Pour la section d'investissement**
- Recettes : 263 291.89 €
- Dépenses : 431 426.92 €

Soit un déficit d'investissement pour l'année 2019 de 168 135.03 €, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2018 de 46 588.60€, soit un déficit de clôture pour l'année 2019 de 121 546.43 €.

Soit un excédent de clôture global 2019 en fonctionnement et en investissement de 554 641.27€.

Il faut également tenir compte des restes à réaliser fin 2019, d'un montant de 10 000 € en dépenses.

Monsieur le Maire laisse la parole à Marie-Christine Langrené doyenne d'âge afin de soumettre au vote le compte administratif 2019.

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le compte administratif 2019 de la commune ainsi établi.

**DÉLIBÉRATION N°10/2020**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2020 - COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	676 187.70 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	131 546.43 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	544 641.27 €
Total affecté au c/ 1068 :	131 546.43 €
Excédent de fonctionnement à reporter en 2020 en recette du R002	544 641.27 €

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES**

**Dimanche 15 Mars 2020** : Composition du bureau de vote

8 - 12 h	12 - 15 h	15 - 18 h + dépouillement
Pascal Carment	Warwick Wilkins	Jean-François Paillard
Florent Gignon	Fabrice Bureau	Charlyne Breton
Patricia Simon	Marie-Christine Langrené	Jacky Lévêque

Il sera prévu la même composition du bureau de vote en cas de second tour.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Dotation pour la coupe de Cross 2019-2020 de Bailleul-Neuville du samedi 14 mars 2020
- Lecture d'une requête reçue concernant un projet s'inscrivant dans le cadre d'un engagement citoyen, qui sera remise à l'ordre du jour après les élections municipales.
- Le point est fait sur l'éclairage public : la population est en règle générale, satisfaite.
- Passage de la commission voirie concernant une réclamation.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.